



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effectifs en gynécologie médicale

Question au Gouvernement n° 3202

Texte de la question

EFFECTIFS EN GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, il y a moins de trois gynécologues médicaux en France pour 100 000 femmes, 65 % d'entre eux ont plus de 60 ans et approchent de l'âge de la retraite, treize départements n'en ont même aucun. Dans certains territoires, il faut parfois attendre plus d'un an pour obtenir un rendez-vous. Telle est la réalité pour la santé des femmes en France. Il en va de même pour la gynécologie obstétrique, comme en témoignent les fermetures de maternité pour cause de pénurie de médecins. L'Institut national du cancer indique par ailleurs que 61 % des nouveaux cas de cancer chez la femme sont des cancers gynécologiques.

Derrière ces chiffres se dévoilent autant de femmes de tout âge qui n'ont pas ou plus de suivi, de prévention et de dépistages précoces, qui devraient les accompagner tout au long de leur vie. Rappelons-nous que la spécialité de gynécologie médicale avait été supprimée en 1987. Et si, depuis la recreation du diplôme en 2003, le nombre de postes d'interne ouverts en gynécologie médicale a connu une augmentation sensible, passant de vingt en 2003 à quatre-vingt-deux en 2019, notre pays compte encore aujourd'hui moins de 1 000 gynécologues médicaux pour 30 millions de femmes.

Monsieur le ministre, en période d'épreuves classantes nationales, mais surtout dans l'optique des années à venir, quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour combler ce gouffre et s'atteler sérieusement à la formation en nombre de gynécologues médicaux ? Il s'agit d'un enjeu de santé public majeur, il s'agit de la vie des femmes et des jeunes filles françaises. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-I, LT et EDS et sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, GDR et SOC, ainsi que parmi les députés non inscrits.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, merci pour cette question, qui est récurrente au sein de cet hémicycle parce qu'il est légitime de savoir comment est organisé aujourd'hui l'accès aux soins gynécologiques dans notre pays.

C'est une longue histoire que celle de la gynécologie médicale en France. Il y a un certain nombre d'années – je devais être interne à l'époque – il était même envisagé que la discipline disparaisse au profit des gynéco-obstétriciens, sachant que sur les quelque vingt formés chaque année, seuls six ou sept s'installaient en tant que gynécologues médicaux, les autres se dirigeant en particulier vers l'endocrinologie médicale.

La filière n'a pas été supprimée en raison notamment de la mobilisation des gynécologues médicaux et aussi

d'un certain nombre de Françaises et de Français, et leur nombre n'a depuis cessé d'augmenter, année après année : en 2017, nous en étions à 64 gynécologues médicaux formés et nous sommes passés à 82 aujourd'hui. Dans le même temps, le nombre de gynécologues-obstétriciens a augmenté lui aussi. Ainsi, le nombre total de gynécologues en formation a triplé depuis 2012.

Vous avez raison de souligner qu'il s'écoule du temps entre le moment où la décision est prise d'augmenter une filière de formation et celui où l'on a suffisamment de professionnels sur le terrain. Néanmoins, des dispositions permettent déjà de favoriser l'accès des femmes de notre pays aux soins gynécologiques. Ainsi, un grand nombre de médecins généralistes sont formés à l'exercice du frottis et à l'examen gynécologique médical. De même, les maïeuticiens, autrement dit les sages-femmes, sont habilités à suivre non seulement des femmes enceintes mais également celles qui ne le sont pas, dans le cadre d'un suivi régulier de la santé de la femme.

Enfin, vous évoquez à juste titre les cancers gynécologiques. Ils tuent : l'une des premières causes de mortalité de la femme jeune, c'est le cancer du col de l'utérus. Je rappelle donc qu'outre le dépistage, qui est fondamental, existe un moyen de prévention de ce cancer, à savoir la vaccination contre le papillomavirus. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, UDI-I et EDS.)* Il faudra avoir un débat parlementaire sur le sujet dans les mois ou les années à venir : plusieurs pays ont pris la décision courageuse de systématiser cette vaccination, sachant que c'est une manière de protéger les jeunes femmes...

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Olivier Véran, ministre. En entendant ces applaudissements, je me dis que notre pays est peut-être prêt à emprunter le même chemin. *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. Il est urgent, monsieur le ministre, de poursuivre la réflexion pluridisciplinaire sur la prise en charge de la santé des femmes, ainsi que s'y était engagé votre prédécesseur. *Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.)*

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3202

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 juillet 2020](#)